



## Avis d'appel public à candidature

À la suite d'une démission d'un de ses membres en cours de mandat, l'Université Rennes 2 doit, en application des dispositions de l'article L712-3 du code de l'éducation et de l'article 8 de ses statuts, désigner une personnalité extérieure représentante des organisations représentatives des salariées et salariés (femme) pour siéger au sein de son conseil d'administration.

Cette personnalité sera désignée le vendredi 10 juillet 2026 par les membres élus et désignés du conseil d'administration.

**Les candidatures sont à adresser avant le mardi 23 juin 2026** à l'attention de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université Rennes 2 par courriel à **daji-contact [at] univ-rennes2.fr (daji-contact[at]univ-rennes2[dot]fr)** (indiquer en objet CA PEX + nom candidate)

### **Le dossier de candidature est constitué :**

- d'une lettre de motivation (1 page recto)
- d'un curriculum vitae
- des pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée

02 avril 2026